

# Bulletin départemental des écoles

2008/12  
décembre 2008

## SOMMAIRE

### *Informations administratives*

- ❖ Inscription sur la liste d'aptitude aux emplois de directeur d'établissement spécialisé – rentrée 2009
- ❖ Demande de poste adapté ou d'allègement de service

### *Informations pédagogiques*

- ❖ Communiqué du conseiller pédagogique en EPS : précision concernant le test natation fin cycle 2

### *Divers*

- ❖ Communiqué des PEP de l'Yonne
- ❖ Communiqués de la MGEN
- ❖ Concours « Galaxie – Jeune poésie francophone 2009 »

**Inscription sur la liste d'aptitude aux emplois de directeur d'établissement spécialisé  
Rentrée 2009 – (décret n° 74-388 du 8 mai 1974 modifié)**

- ✓ Directeur d'école d'application
- ✓ Directeur du CMPP
- ✓ Directeur d'établissement spécialisé

Les maîtres intéressés qui remplissent les conditions requises sont priés d'en informer la division du personnel (DIPER1/1 - ☎ 03 86 72 20 30), afin que les notices de candidatures leur soient envoyées (l'inscription sur la liste d'aptitude doit être renouvelée chaque année).

Le type de direction sollicité devra être mentionné sur la notice de candidature.

Les personnels en stage en vue de préparer le DDEEAS peuvent faire acte de candidature à titre conditionnel.

**Les dossiers devront être adressés à l' IEN de la circonscription pour le jeudi 8 janvier 2009.**



**Demande de poste adapté ou d'allègement de service**

**Objet : demande d'affectation sur poste adapté des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
Rentrée scolaire 2009  
Décret 2007-632 du 27 avril 2007**

Le dispositif d'accompagnement des personnels enseignants confrontés à des difficultés de santé a pour objectif de permettre à ces personnels de recouvrer, au besoin par l'exercice d'une activité professionnelle différente, la capacité d'assurer la plénitude des fonctions prévues par leur statut particulier ou de préparer une réorientation professionnelle.

**Pour rappel** : Les mesures de prévention et d'accompagnement sont :

- l'aménagement du poste de travail dont la possibilité d'un allègement de service
- l'occupation à titre thérapeutique
- **l'affectation sur poste adapté (courte ou longue durée)**
- enfin, le reclassement professionnel

L'ensemble de ces mesures est soumis à l'avis (et au contrôle) du médecin de prévention. Seuls les critères médicaux permettent l'entrée dans ce dispositif.

**POSTES ADAPTÉS – COURTE OU LONGUE DURÉE**

Chaque dossier, 1<sup>ère</sup> demande ou renouvellement selon le cas, dûment complété, sera accompagné des documents suivants :

- une demande manuscrite de l'intéressé
- un compte rendu médical récent et détaillé placé sous pli confidentiel en deux exemplaires destinés au comité médical départemental et au Médecin-Conseiller médical de l'Académie
- une enveloppe timbrée libellée à l'adresse du demandeur

Les dossiers seront examinés et traités par les services de l'Inspection académique ; les décisions seront prises par l'Inspecteur d'Académie, après consultation de la CAPD.

**Les personnes concernées doivent demander un dossier auprès de la Division du personnel (DIPER1/1) 03 86 72 20 30.**

**Les dossiers devront être adressés pour le 15 décembre 2008 à l'Inspection Académique – DIPER 1/1.**

En ce qui concerne les autres mesures, une information sera diffusée ultérieurement.



**Communiqué du conseiller pédagogique en EPS :  
Précision concernant le test de natation fin cycle 2**

**À l'attention des enseignants des classes de CE1 ayant fait passer l'évaluation en natation  
de fin de cycle proposée par l'équipe départementale EPS**

Une copie de la feuille de résultat pour la classe (téléchargée sur le site, puis codée 1 pour un comportement apparu, sinon 0) sera à adresser sous forme informatique à l'adresse mail du conseiller pédagogique EPS de chaque circonscription pour synthèse.

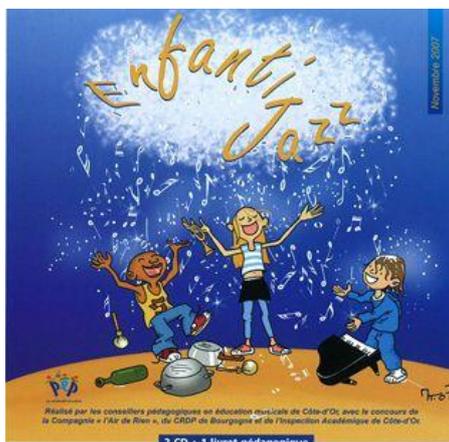
Merci d'avance de votre collaboration.



**Communiqué des PEP de l'Yonne**

**Éditions musicales**

***Simple, pratique et complet  
Aborder autrement l'éducation musicale avec les enfants.***



Productions	Prix unitaire	Frais de port
Ballades au clair de plumes	20,00 €	3,00 €
Danse, Écoute et Chante (Volume 14)	27,00 €	3,77 €
Musicabrac 2	15,24 €	2,50 €
Musicabrac 3	17,00 €	2,50 €
Enfantijazz	20,00 €	3,77 €
<b>Nouveauté 2009 Danse, Écoute et Chante (Volume 15)</b>	<b>27,00 €</b>	<b>3,77 €</b>



**N'hésitez pas à prendre contact dès maintenant  
pour toute commande éventuelle  
au 03.86.94.98.00  
e-mail : pep.89@wanadoo.fr**



## Accord PAS

### 1 - ACCORD PAS

En partenariat avec le Rectorat, l'Inspection académique de l'Yonne et la MGEN, deux cellules psychologiques PAS (Prévention Aide et Suivi) fonctionnent de manière anonymes et gratuites :

- **SENS**  
1<sup>er</sup> étage du centre optique mutualiste  
Place de la République  
Tous les premiers mercredis du mois (hors congés)  
Dès 13 h 00 – de 13 h 00 à 17 h 00  
☎ 03 86 83 09 22
- **AUXERRE**  
Accès indépendant  
47 rue Théodore de Bèze  
Tous les mercredis de 9 h 00 à 17 h 00  
☎ 03 86 72 17 53

### 2 - ARRÊT DE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES TITULAIRES

Si vous êtes fonctionnaire titulaire, veuillez appliquer les dispositions portées au dos du document :

- ✓ Conservez le volet 1 comportant le motif de l'arrêt
- ✓ Adressez les volets 2 et 3 à votre administration

**RIEN POUR LA MGEN**

### 3 - ACCUEIL PHYSIQUE DE SENS

La permanence de SENS est suspendue jusqu'au 31 août 2009



### Concours Galaxie - Jeune poésie francophone 2009

Le concours « Galaxie – Jeune poésie francophone 2009 » ayant pour thème : poème à ma ville, à mon village est organisé par le Festival International de la Poésie, situé au Québec.

Il s'adresse aux jeunes francophones des cinq continents, âgés de 6 à 16 ans.

Lien internet : <http://www.fiptr.com>

**L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de l'Yonne**

**Jean-Michel HIBON**